



# COPIL

## PÔLE D'ACTIVITÉS

Vendredi 24 mars s'est tenu le troisième et DERNIER comité de pilotage destiné à préparer l'ouverture du pôle d'activités (*les anciens locaux dédiés à l'infirmier*).

Le syndicat **FO Justice** suit ce dossier depuis 2 ans : largement débattu et attendu en Comité technique Spécial sous la précédente Direction, il est resté à l'arrêt suite à de nombreuses malfaçons et un chantier qui ne retrouvait plus preneur.

**Une réalité moins avouable est que ce projet était éloigné des préoccupations et des priorisations locales.**

**L'ouverture officielle est annoncée au 3 avril 2023.  
C'est la STUPÉFACTION !**

**FO Justice** rappelle que les ouvertures de secteur doivent être précédées d'une validation en Comité Social d'Administration au regard des enjeux fonctionnels, humains et sécuritaires : **identifications précises des intervenants ; élaboration et validation de plannings, de fiches de poste, de charte des temps ; lissage des mouvements ; affectations des bureaux, etc...**

Un transport sur le lieu, souhaité par FO, a permis de se rendre compte que l'échéance allait être difficile à tenir. Manifestement, il reste de nombreux points à concrétiser :

- Des bureaux en cours d'aménagement, de mobiliers, dépourvus de matériels informatiques et d'armoires de rangement.
- Affectation précise des bureaux dédiés.
- Planning des intervenants.
- Fiche de poste de l'agent et charte des temps.
- Note de service à destination du personnel et de la population pénale (horaires d'ouverture et fonctionnement).
- Présentation du fonctionnement du secteur aux personnels intervenants.
- Briefing du personnel en préouverture.
- Plafonnement des convocations et intégration fluide aux mouvements journaliers.

**FO Justice** déplore que des difficultés techniques soient de nature à reporter l'ouverture de la salle de visioconférence visant à soulager la charge de travail des agents du vaguemestre/ téléphonie et du greffe (pour rappel, c'était une solution provisoire). **Il va falloir attendre encore et toujours... !!!**

**FO Justice** déplore également que les préconisations sécuritaires, relevées par notre organisation lors du CTS de juillet 2021, n'aient pas été corrigées à savoir :

- Angle mort dans la salle Polyculturelle ne permettant pas d'avoir une visibilité intégrale. Tuyauteries apparentes sur le renforcement dédié aux ablutions.
- Absence de portique de détection métallique.
- Inversion du sens d'ouverture de la porte de la salle d'attente afin de sécuriser le personnel et faciliter les interventions.
- Goulottes plastiques détériorées laissant apparaître les câblages.

**FO Justice** dénonce une faille dans le système d'alarme incendie : le déclenchement ne serait pas répercuté au niveau du PCI mais dans le bureau du surveillant du secteur « Pôle d'activités ».

**L'ANTICIPATION aurait permis d'engager les débats bien en amont et ouvrir dans de meilleures conditions !**

**La PRÉCIPITATION va plonger les personnels et les intervenants dans un fonctionnement fébrile et générer de l'insécurité !**

La Direction, bien décidée à ouvrir à l'échéance, annonce que les ajustements de fonctionnement se feront au coup par coup !

En espérant que le coup par coup ne sera pas l'expression physique d'une population pénale exaspérée par ce fonctionnement fragile.

